

ou canettes de 355 millilitres (12 oz) de bière ou d'ale. Vous pouvez aussi rapporter jusqu'à 200 cigarettes, 50 cigares ou cigarillos, 200 baguettes de tabac et 200 grammes (7 oz) de tabac fabriqué.

Vous devez toujours payer des droits minimaux pour les produits du tabac inclus dans une exemption personnelle, à moins qu'ils ne portent la marque « Canada Duty Paid — Droit acquitté ».

Si vous êtes absent du Canada pour une période de sept jours ou plus, vous pouvez rapporter des marchandises d'une valeur globale de 750 \$CAN sans payer de droits ni de taxes. Ces marchandises peuvent inclure des boissons alcooliques et des produits du tabac (voir ci-dessus). Veuillez noter que les limites d'âge imposées par les provinces s'appliquent à l'alcool et aux produits du tabac.

Pour calculer le nombre de jours pendant lesquels vous étiez absent, ne comptez pas la date de votre départ, mais incluez celle de votre retour.

Si vous avez des questions sur ce que vous avez le droit de rapporter au Canada, veuillez téléphoner au Service d'information sur la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada (voir p. 42).

## Renseignez-vous et déclarez

Vous devez déclarer tout ce que vous avez acheté ou acquis à l'étranger, que ce soit pour vous ou qu'il s'agisse de cadeaux que vous offrirez à votre retour ou, encore, de produits achetés dans les boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger. Conservez tous les reçus au cas où on vous les demanderait.

La brochure intitulée *Je déclare* (RC4044), publiée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), indique ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter au Canada après une absence de moins d'un an. Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, vous pouvez profiter de dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure de l'ASFC intitulée *Vous revenez vivre au Canada?* (RC4105).

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'un véhicule, adressez-vous à l'Agence des services frontaliers du Canada.



## Souvenirs illégaux

Il est illégal d'importer au Canada certains produits. Si vous envisagez de rapporter de la viande, des œufs, des produits laitiers, des fruits et des légumes frais, des plantes, des animaux ou des produits fabriqués avec leur peau ou leurs plumes, veuillez auparavant demander conseil à l'Agence canadienne d'inspection des aliments — vous pourriez ainsi vous éviter bien des tracas. Pour avoir des renseignements à jour précis sur les règles d'importation, consultez le Système automatisé de référence à l'importation à l'adresse <http://airs-sari.inspection.gc.ca>.

Pour obtenir des renseignements sur l'importation d'armes, veuillez communiquer avec le Centre des armes à feu Canada.

Il existe plus de 30 000 espèces d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, à laquelle peut

s'ajouter une amende ou une peine de prison, ou les deux. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Environnement Canada.

Sachez également qu'il pourrait être défendu de rapporter au Canada des biens culturels, notamment des antiquités ou des fossiles, dont la vente ou l'exportation est interdite ou contrôlée par leur pays d'origine. Les contrevenants s'exposent à de lourdes peines, et l'article peut être confisqué et retourné dans le pays d'origine. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le ministère du Patrimoine canadien ou l'ambassade du pays où vous comptez vous rendre.

## Votre santé

Si vous êtes souffrant ou que vous tombez malade à votre retour, consultez votre médecin. Dites-lui, sans attendre qu'il vous le demande, que vous avez habité ou voyagé à l'étranger et dans quel pays. De même, si vous avez été malade pendant votre voyage, consultez votre médecin et décrivez-lui votre itinéraire et le traitement que vous avez reçu.

